



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 2 décembre 2002 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 228-2002

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2002

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance du Conseil du 4 novembre 2002 soit adopté.

ADOPTÉ

R 229-2002

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 220 925.75 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

230-2002

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 2002.

R 231-2002

Réclamation de la subvention pour le réseau routier municipal

Sur proposition de André Picard, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 9 752.17 \$, conformément aux stipulation du ministère des Transports;

De confirmer au ministère des Transports que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Circulation de véhicules lourds - problèmes routiers

Considérant que différents types d'industries sont en exploitation dans certaines municipalités du Québec;

Considérant que le transport du matériel relié à ces industries nécessite une circulation importante de véhicules lourds qui endommagent les réseaux routiers municipaux;

Considérant que les réfections de ces chemins municipaux endommagés par une constante circulation lourde sont aux frais des contribuables fonciers étant donné qu'aucune redevance n'est remise aux municipalités;

Considérant que dans la province de l'Ontario, il existe une réglementation et une tarification sur le transport de matériel dont une redevance est remise aux municipalités concernées pour la réfection de leurs routes municipales;

Considérant qu'à Crabtree nous sommes touché de façon importante par la circulation de véhicules lourds reliés à la compagnie Papiers Scott Ltée (environ 250 camions par jour);

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. Que le Conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole de légiférer sur une taxe spéciale qui serait imposée sur le tonnage du matériel et que celle-ci soit remise aux municipalités affectées par cette circulation lourde pour la réfection de leurs routes;
3. Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à madame Pauline Marois, ministre des Finances, madame Francine Ruest-Jutras, présidente de l'Union des municipalités du Québec, à monsieur Michel Belzil, président de la Fédération québécoise des municipalités, à madame Sylvie Lespérance, députée de Joliette, à monsieur Pierre Paquette, député de Joliette à la Chambre des Communes, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Joliette.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

**Demande de droit de passage du Club Auto-neige
Joliette**

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande du Club Auto-Neige Joliette Inc. relativement à l'autorisation de droit de passage pour motoneige sur notre territoire;

Sur proposition de André Picard, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'accorder un droit de passage aux endroits suivants:

1. Sur le chemin Saint-Jacques, près de la limite de Saint-Paul, au milieu de la terre de monsieur Raymond Beauchamp, près du ponceau d'égouttement des terres;
2. Du champ, face à Ébénisterie Durand, sur le chemin Rivière-Rouge, croisant le chemin Saint-Michel au panneau arrêt et jusqu'après la voie ferrée.

ADOPTÉ

R 234-2002

**Entente avec le CN concernant les barrières de
sécurité sur le chemin Saint-Michel**

Attendu que le passage à niveau de la compagnie Chemins de Fer Nationaux du Canada, situé sur le chemin Saint-Michel au point milliaire 106.19 de la subdivision Joliette, a déjà fait état d'une étude pour l'installation de barrières de sécurité;

Attendu que l'ajout d'une piste cyclable sur le chemin Saint-Michel a permis une révision des éléments nécessaires à l'autorisation de l'installation desdites barrières de sécurité;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyée par Gilles Granger, et unanimement résolu d'autoriser monsieur Raymond Gauthier à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente avec la compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada, relativement à l'installation de barrières au passage à niveau du chemin Saint-Michel.

ADOPTÉ

R 235-2002

**Mandat à un bureau d'avocat pour le dossier
d'accréditation syndicale des pompiers à temps
partiel**

Attendu que le 7 novembre 2002, une requête selon l'article 25 du Code du travail était déposée au Bureau du commissaire général du travail pour l'accréditation syndicale des pompiers à temps partiel de la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

R 236-2002

Attendu qu'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour représenter la municipalité dans ce dossier;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de retenir les services de Me Pierre Girard du bureau Dunton Rainville senc, pour représenter la municipalité dans le dossier d'accréditation syndicale des pompiers à temps partiel.

ADOPTÉ

Budget supplémentaire de l'OMH

Attendu que l'Office municipal d'habitation de Crabtree doit adopter un budget supplémentaire, pour les deux raisons suivantes:

1. Pour contrer une baisse des revenus estimés à 7 455 \$ dû au remplacement de 6 locataires au cours de l'année 2002;
2. Pour des travaux supplémentaires estimés à 3 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'adopter un budget supplémentaire de l'ordre de 10 455 \$ pour l'année 2002 et d'en assumer notre quote-part habituelle.

ADOPTÉ

R 237-2002

Publicité dans le guide touristique de Joliette 2003

Sur proposition de Gaétan Riopel, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu de retenir 1/3 de page à 250 \$ dans le guide touristique de Joliette, édition 2003 et d'y annoncer les parcs du Trou-de-Fée et du Moulin-Fisk.

ADOPTÉ

R 238-2002

Demande d'aide financière de Moisson Lanaudière

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 400 \$ pour l'année 2003 à Moisson Lanaudière, qui vient en aide à notre comité de dépannage alimentaire ainsi qu'à notre comité des cuisines collectives La Bouffe du Bonheur.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

R 240-2002

Concert de Noël au profit des Amis des Aînés

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaéтан Riopel, il est unanimement résolu de faire l'achat de 10 billets à 10 \$ chacun pour le concert de Noël du 8 décembre prochain au profit des Amis des Aînés de Lanaudière.

ADOPTÉ

Participation financière - étude de faisabilité pour services municipaux sur la 9^{ième} avenue

Attendu que la firme Comtois Poupart Saint-Louis a fait une offre de services professionnels à monsieur Clovis Léveillé pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction des services municipaux sur une partie de la future 9^{ième} avenue;

Attendu que monsieur Léveillé a demandé à la municipalité de contribuer financièrement à cette étude pour la moitié des coûts, lesquels sont établis à un montant forfaitaire de 1 500 \$ (taxes en sus);

Attendu qu'une partie de l'étude sera faite sur une section du réseau existant pour en analyser la capacité à recevoir ce nouveau débit;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu d'accepter de défrayer la moitié des coûts reliés à l'étude de faisabilité et de verser ledit montant à monsieur Léveillé sur présentation d'une facture à la fin des travaux.

ADOPTÉ

R 241-2002

Affectation d'un solde disponible au budget 2003

Attendu qu'il y a un solde disponible de 1 398 \$ sur le règlement d'emprunt 2000-054 aux livres de la municipalité au 31 décembre 2001;

Attendu que le paragraphe 2 du 1^{er} alinéa de l'article 8 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux, permet d'utiliser ce solde disponible pour réduire les échéances annuelles du service de la dette relié au règlement d'emprunt concerné;

Pour ces raisons, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu que le solde précité soit affecté au budget de l'exercice financier 2003 pour réduire les échéances annuelles du service de la dette du règlement 2000-054.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Pro-maire

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que monsieur Gaétan Riopel agisse comme pro-maire pour les prochains trois (3) mois.

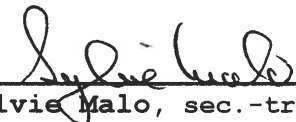
ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au lundi 16 décembre 2002 à 19H00.

L'assemblée est levée à 21:14 heures.



Denis Laporte, maire



Sylvie Malo, sec.-trés.